

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Ligne secrétariat :
27 02 96

N° CS13-3160-SI-~~2802~~
DIMENC

Le Directeur

Nouméa, le - 8 NOV. 2013

à

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA SOCIETE LE NICKEL-SLN
BP E5
98845 NOUMEA CEDEX

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n°I-SI 338 / ID_23 / incident du 19 septembre 2013
Pièce jointe : Compte-rendu de l'inspection du 19 septembre 2013

Monsieur le Directeur général,

Suite à l'incendie du 19 septembre 2013, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le compte-rendu de l'inspection réalisée le 19 septembre 2013 par , inspectrice des installations classées, sur les lieux de l'usine de Doniambo – commune de NOUMEA.

Les conclusions et suites à donner ont été exprimées en fin d'inspection et formalisée sur la fiche d'inspection fournie à vos services le jour même ; elles sont reprises dans le compte-rendu joint.

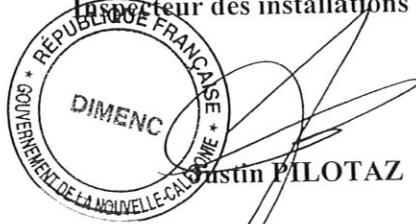
Sauf erreur de ma part, les justificatifs demandés lors de l'inspection et repris dans ce compte-rendu (cf. §4) n'ont toujours pas été fournis à l'inspection des installations classées.

De plus, l'inspection des installations classées a reçu en date du 19 septembre 2013 un récit des faits mais aucun rapport d'accident détaillé (rapport d'enquête interne, actions correctives, actions préventives...) n'est parvenu.

Je vous demande donc de me transmettre tous ces documents dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

Le chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées



Nouméa, le - 8 NOV. 2013

**DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES
MINES ET DE
L'ENERGIE DE
NOUVELLE-
CALEDONIE**

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Ligne secrétariat :
27 02 96

N° CS13-3160-SI-~~9802~~/
DIMENC

Dossier n°I-SI 338

**COMPTE-RENDU D'INSPECTION
D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Etablissement	Usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo
Exploitant	Société Le Nickel
Commune	Nouméa
Lieu	Site industriel de Doniambo – four FD 11 – incendie du 30/07/2013
Arrêté	N°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009
Date de la visite	19 septembre 2013
Agent visiteur	
Accompagnés de	

L'objet de l'inspection réalisée le 19/09/2013 a été d'identifier les causes de l'incendie survenu au sein de l'usine pyrométallurgique de la SLN le jour même, vers 13h30, de prendre connaissance de la séquence accidentelle, de constater les dégâts et de confirmer l'absence de risques résiduels.

1. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Trois fours de fusion sont en fonctionnement dans l'unité de fusion/réduction de l'usine de nickel de Doniambo. Ces fours permettent de produire du ferronickel liquide :

- en fondant et complétant la réduction du minerai calciné issu de l'unité de calcination ;
- en séparant par gravité le ferronickel ainsi produit de la scorie (sous produit).

L'alimentation électrique de ces fours est fournie via trois transformateurs par four, positionnés dans un local indépendant. Le raccordement de chaque transformateur avec son four respectif se fait par des jeux de plaques Al/Cu (environ une quinzaine), isolées les unes des autres. Les plaques Cu au départ du four sont raccordées aux plaques Al au départ du transformateur par des pinces de jonction. Les plaques Cu traversent le mur de séparation entre la salle transformateur et la zone des fours.

A noter que le précédent incendie dû à la même cause (arcage suite à une faiblesse sur l'isolant des plaques) date de 2005-2006. Suite à cet incident, le type d'isolant côté four avait été modifié car les isolants utilisés présentaient des signes fréquents de fragilisation (environnement présentant une température élevée).

Par contre, aucune modification n'avait été envisagée pour les isolants côté transformateur, ceux-ci ne présentant aucun signe de fragilisation inhabituelle (environnement présentant une température moindre).

2. CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS & INFORMATION DES AUTORITES

Selon les informations fournies par la SLN au moment de la rédaction du présent compte rendu et selon les informations récoltées par l'IIC en inspection du 19/09/2013, la chronologie des évènements est la suivante (à confirmer et/ou compléter) :

13h30 : Détection (renvoi à la salle de contrôle OK). Déclenchement de l'alarme & du système d'extinction incendie (extinction par gaz azote) de la salle des transformateurs.

13h35 : Le chef de quart se rend sur place et constate des flammes au niveau du jeu de barre au passage du mur de séparation de la salle des transformateurs. Extinction des flammes par l'extérieur avec un extincteur à poudre.

13h40 : Le chef du département calcination-fusion, qui est aussi ce jour là directeur d'usine par intérim, se rend sur place.

13h50 : Mise en service du désenfumage et appel de l'équipe NRJ (équipée d'ARI). Intervention des équipes pour neutralisation de la zone (neutralisation des trois transformateurs alimentant le FD9 et mise à l'arrêt temporaire du FD9).

13h55 : Arrivée de l'équipe NRJ par la porte ouest (porte située à l'autre extrémité de la salle des transformateurs) qui constate l'absence de flammes. Ventilation du local et contrôle de l'absence de CO par l'équipe NRJ.

14h : Le chef du département calcination-fusion appelle le responsable HSE, il confirme :

- un problème suite à un arcage au niveau du jeu de barres du transformateur n° 3 du four FD9,
- l'absence de blessés,
- l'absence de nécessité d'intervention de moyens incendie extérieurs.

14h05 : Le directeur HSE informe de directeur général par interim.

De 14h10 à 14h20 : Le directeur HSE informe la DIMENC, la DTE (message laissé sur portable) et la DSC (précisions sur le déroulement de l'événement, l'absence de nécessité de déclencher le POI et le traitement de l'incendie en interne). En parallèle, le chef du département calcination-fusion prévient le CHSCT.

14h40 : La DIMENC informe le directeur HSE de sa venue pour constater l'incendie.

15h-15h30 : Visite des installations par la DIMENC et confirmation des informations suivantes :

- absence de blessés,
- pas d'intervention des moyens externes,
- endommagement du jeu de barres au niveau des pinces de jonction (enquête en cours).

3. PRINCIPALES CONSTATATIONS LORS DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection du 19/09/2013, l'inspection des installations classées a notamment constaté les points suivants :

- les systèmes de détection et d'alarme ont bien fonctionné ;
- le système d'extinction est adapté au risque (type, dimensionnement...) ;
- la procédure d'intervention a bien été respectée et s'est avérée efficace.

L'exploitant prévoit les actions suivantes :

- vérification des deux autres transformateurs alimentant le four FD9 ;
- redémarrage du FD9 sur 2 transformateurs uniquement avec rééquilibrage de la puissance globale sur les 2 autres fours en fonctionnement ;
- isolation du transformateur n° 3 du four FD9 par isolation de la zone du four correspondante (éviter les retours de courant), pour réaliser les travaux de réfection sur la jonction des plaques.

Précision de l'exploitant : l'isolation de la zone du four est une action de maintenance peu courante mais réalisée tout de même notamment lors de la réfection des fours. Le risque est donc maîtrisé.

4. CONCLUSIONS/SUITES A DONNER

Les conclusions et suites à donner suivantes ont été exprimées en fin d'inspection. Elles ne sont pas exhaustives et ne reflètent que les attentes de l'IIC de l'inspection au regard des informations récoltées.

1. l'exploitant fournit à l'IIC le dernier rapport annuel de vérification des installations électriques par un organisme agréé.
2. l'exploitant fournit à l'IIC le programme ainsi que les bilans sur les opérations de suivi et maintenance du transformateur du FD9 concerné par l'incendie.

Annexe photographique

L'agencement de certaines installations industrielles de l'usine de production de nickel étant confidentiel, à la demande de l'exploitant, les photographies prises lors de l'inspection sont fournies dans un document indépendant.